

COMMUNE
DE
VILLIERSFAUX

41 100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 10

DATE DE CONVOCATION

25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux juillet, 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie NORGUET, maire.

Présents : Mmes Norguet Sylvie, Corbin Martine, Provost Annick, François Elodie, Mrs Bertin Cyrille, Desvaux Philippe, Lucas Thierry, Moyer Franck, Breton Patrice, Wojnar Loïc

Excusés/Pouvoir :

Secrétaire de séance : M. Franck Moyer

OBJET

Madame le Maire informe que la précédente convention passée avec le refuge du Val de Loir est arrivée à expiration.

SIGNATURE D'UNE
CONVENTION

Il convient donc de signer une nouvelle convention pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2024 et sera renouvelable par reconduction express sans que la période puisse excéder 3 ans.

AVEC

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents :

LE REFUGE DU VAL DE
LOIR

- décide de renouveler la convention avec le refuge du Val de Loir de Naveil 3, rue de la Haise à compter du 1^{er} juillet 2024.
- charge Madame le Maire de signer cette convention.

41100 NAVEIL

A COMPTER

DU 1^{ER} JUILLET 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

N° 18-2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214102931-20240702-18-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2024
Notification : 16/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour expédition conforme :

Le Maire,

Sylvie NORGUET

